Deux Vallées
Communauté de Communes

ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Information aux usagers des déchetteries CC2V



La déchetterie est un espace où les habitants peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères. Elle a principalement pour objectifs de :

- Mettre fin aux dépôts sauvages.
- Permettre la valorisation de certaines catégories de déchets.
- Optimiser les coûts et mieux respecter l'environnement.
- Alléger la collecte en porte à porte.
- Donner un service complémentaire aux habitants.
- Collecter et traiter certains déchets dits dangereux.

Afin d'en assurer un bon fonctionnement, les élus du territoire souhaitent rappeler quelques règles élémentaires. Elles débutent par :

- le respect des consignes qui vous sont données par le gardien
- le tri des déchets que vous déposez

Sachez qu'un règlement de déchetterie est affiché et consultable en permanence et présent sur le site internet de la CC2V.

ACCES :

- Attendre l'accord de l'agent pour entrer (ne pas déplacer les plots)
- L'accès aux déchetteries n'est possible que sur présentation d'une carte d'accès (elle est gratuite pour tous les habitants de la CC2V).
- Les usagers sont autorisés à entrer sur la déchetterie jusqu'à 15 minutes avant l'heure de fermeture. Passé cet horaire, ils pourront être refusés, et devront quitter la déchetterie.

TRI :

- Il est demandé aux usagers de séparer les matériaux recyclables ou réutilisables au préalable sous peine de se voir refuser l'accès à la déchetterie. Les agents d'exploitation sont habilités à refuser les déchets qui, de par leur nature, leur forme, leur dimension, volume ou quantité, présenteraient un danger pour l'exploitation.

APPORTS :

- Les apports de déchets non dangereux ne sont pas limités en volume. Néanmoins, en cas d'apport volumineux (supérieur à 5m3), l'usager doit prévenir au préalable les agents d'exploitation afin qu'ils puissent gérer, dans les conditions optimales, les flux entrants et sortants du site.

PROPRETE DU SITE :

- Afin de conserver la propreté du site après votre passage, nous vous demandons de respecter les instructions du gardien. Sachez que des balais sont à votre disposition auprès de celui-ci, en échange de votre carte d'accès.

VOLS :

- Nous rappelons que les déchetteries sont placées sous vidéosurveillance. Le vol des outils mis à votre disposition et toute action de récupération dans les conteneurs feront l'objet d'un dépôt de plainte.